



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Subvention 2026

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) accompagne sur le territoire métropolitain les personnes porteuses d'un projet de création ou de reprise d'activités n'ayant pas accès au crédit bancaire. Elle propose des financements pour créer ou développer une entreprise, financer une assurance professionnelle et favoriser la mobilité pour l'emploi (achat, réparation d'un véhicule, aide pour passer le permis de conduire, etc.). Un accompagnement individualisé est réalisé avec chaque porteur de projet afin de définir la solution la mieux adaptée à ses besoins.

En 2025, sur le territoire métropolitain, l'ADIE a accueilli 371 personnes dont 49 issues d'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville et 91 entrepreneurs ont été financés. C'est bien au-delà des objectifs qui avaient été fixés (200 personnes accueillies dont 50 issues des QPV et financement de 80 porteurs de projets).

L'association s'est aussi impliquée dans des événements locaux tels que l'Audace d'entreprendre ou le DéfiPitch à Dijon, en collaboration avec les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la création d'entreprises.

Elle développe également des partenariats avec des acteurs locaux et anime des ateliers collectifs au sein d'agences France Travail, organismes de formation (Cesam, Institut Régional de Formation pour Adultes, Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)... Elle a su se tisser un réseau de partenaires et de relais locaux auprès des associations de quartiers, des centres sociaux et des commerçants et prend l'initiative d'aller au-devant du public par sa présence sur les marchés par exemple.

Dans la continuité des années précédentes, les objectifs de l'ADIE pour 2026 sont :

- de sensibiliser à la création d'entreprises comme une possibilité pour trouver un emploi,
- d'accompagner les projets de création d'entreprises, grâce à l'accès à un financement et à un accompagnement adapté,
- de renforcer les microentreprises existantes ayant un modèle économique, en accompagnant leur développement,
- de co-construire et participer aux événements, en partenariat avec les acteurs de l'ESS sur le territoire (en particulier le DéfiPitch de l'ESS, les actions de la plateforme de la finance solidaire et ses collaborations avec France Travail)
- d'être un relais de la plateforme mobilité pour ce qui concerne le financement de la mobilité.

Le budget prévisionnel de l'action est de 157 240 €. Dans le but de soutenir cette action favorisant l'insertion professionnelle des publics économiquement fragiles, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 12 000 € à l'ADIE pour l'année 2026.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 12 000 € à l'ADIE ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2026.

SCRUTIN POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

